YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6.4.1999
le 1.4.1999 et de la publication
Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 1999

DELIBERATION N° 99/03/494

OBJET: Contrat relatif à l'exploitation des installations thermiques du C.E.C et C.E.S Guillaume Budé
Avenant N° 2 de transfert

Le Conseil Municipal,

VU le code des communes et notamment ses articles R 314-1 et R 314-2,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 1986 autorisant la signature d'un contrat d'exploitation des installations thermiques du C.E.C et du C.E.S Guillaume Budé avec la société ESYS MONTENAY,

CONSIDERANT que le 21 décembre 1998, la Société ESYS MONTENAY a fusionné avec sa société mère « LA COMPAGNIE GENERALE DE CHAUFFE S.C.A » dont la dénomination est désormais « DALKIA »,

CONSIDERANT qu'il convient de formaliser ce changement de dénomination sociale par voie d'avenant,

LA Commission Travaux consultée,

LE rapporteur entendu,

APRES en avoir délibéré,

A, l'unanimité,

REÇU LE - 6 AVR. 1999 SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

APPROUVE l'avenant N° 2 de transfert au contrat d'exploitation des installations thermiques du C.EC. et du C.E.S Guillaume Budé, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents

Fait et délibéré les jour, mois et susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98